

● (1200)

LE PÉTROLE DES SABLES BITUMINEUX—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À LA MISE EN VALEUR—LES STIMULANTS AUX ENTREPRISES PRIVÉES DE PROSPECTION

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le premier ministre peut-il clarifier sa position à l'égard des sables bitumineux? Il a dit qu'il voulait qu'on exploite rapidement cette ressource. Le gouvernement désire-t-il participer directement au moyen d'investissements directs à la mise en valeur de cette ressource? Deuxièmement, quelles mesures envisage-t-on de prendre pour encourager la prospection...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demande aux députés de ne poser qu'une question à la fois. Lorsqu'on pose une série de questions, cela me semble compliquer les choses. Je suggère au député de poser sa première question puis une question supplémentaire.

M. Yewchuk: Le gouvernement envisage-t-il d'investir directement dans les sables bitumineux de l'Alberta?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est bien décidé à faire en sorte que ces sables bitumineux soient exploités à fond dans l'intérêt des Canadiens. Nous discuterons de la façon d'y parvenir en fin de semaine après la réunion avec les ministres provinciaux. Le ministre fédéral a l'intention de discuter de cette question précise avec le ministre de l'Alberta.

M. Yewchuk: Ma question supplémentaire concerne l'encouragement à la prospection pétrolière. Le premier ministre n'en a pas du tout parlé dans son discours d'hier soir. Peut-il préciser quelles mesures sa politique prévoit pour inciter surtout l'entreprise privée à faire de la prospection?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si je n'en ai pas parlé hier soir c'est parce que je ne voulais pas prolonger le programme. Le député et l'industrie savent qu'on encourage déjà la prospection sous la forme d'allocations d'équipement des ressources accordées à l'industrie.

L'AMÉNAGEMENT D'UN OLÉODUC VERS MONTRÉAL—LES MOTIFS DE LA REMISE DES TRAVAUX—LA DATE LIMITE QUANT À LA DÉCISION DE L'INTERPROVINCIAL PIPE LINE COMPANY

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question à propos du prolongement de l'oléoduc jusqu'à Montréal auquel il s'est engagé au nom de son gouvernement le 4 septembre. Étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit à plusieurs reprises qu'aucune décision n'avait été prise à cause de certaines difficultés que pose le financement de la construction de ce pipe-line, le premier ministre dira-t-il si ces questions d'ordre financier ont été réglées? Dans la négative, quelle est la nature de ces difficultés qui empêchent de prendre la décision de commencer la construction du pipe-line qui doit être mis en service d'ici deux ans si l'on veut résoudre les problèmes de l'Est canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec la conclusion de la question. C'est pourquoi j'ai dit que nous avons suffisam-

Questions orales

ment de renseignements pour me permettre d'affirmer que la construction serait terminée pour la fin de 1975. Quant à l'autre partie de la question, nous sommes décidés à faire construire le pipe-line, avec des fonds privés ou publics ou avec les deux.

M. Douglas: Quelle échéance le premier ministre a-t-il fixée à l'Interprovincial Pipe Line Company pour prendre une décision et peut-il garantir à la Chambre que si cette société n'est pas prête à s'exécuter pour cette date, le gouvernement entreprendra lui-même la construction du pipe-line, étant donné que le pipe-line interprovincial en entier devrait être nationalisé à cause de la situation actuelle?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense que je viens de donner la réponse à cette question. Nous sommes décidés à le faire construire. Si le secteur privé n'en finance pas la construction, en totalité ou en partie, nous verrons à ce qu'il soit construit avec des fonds publics. J'espère que la Chambre collaborera à l'établissement d'une échéance afin qu'aucune obstruction ne vienne empêcher la construction du pipe-line à temps.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA NOMINATION D'UN EX-MINISTRE DU QUÉBEC COMME CONSULTANT DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mme Albanie Morin (Louis-Hébert): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Pourrait-il dire à la Chambre si des démarches ont été faites auprès de l'ex-ministre des Affaires sociales de la province de Québec, M. Claude Castonguay, afin de retenir ses services à titre de conseiller spécial auprès du ministère?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il me fait plaisir de confirmer que M. Claude Castonguay a accepté d'agir à titre de consultant auprès du groupe de planification chargé de réviser le régime de sécurité sociale canadien. Je suis très heureux, de même que tous mes collègues provinciaux, que nous puissions compter sur la grande compétence et l'expérience de M. Castonguay.

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'hésite à le faire car je ne voudrais pas manquer de galanterie envers la représentante de Louis-Hébert (M^{me} Morin).

Des voix: Asseyez-vous!

M. Nielsen: La dernière question était de toute évidence une affaire montée d'avance qui prenait inutilement du temps sur la période de question qui a déjà été coupée en deux à cause de l'absence de politique, des grommellements et des hésitations de notre gouvernement.

Des voix: Bravo!